

## Activités Périscolaires - Commune de Anse Informations concernant les inscriptions

L'inscription aux activités périscolaires (via le Portail BL.Citoyens - Espace Famille) pour la rentrée 2024 est possible si les 2 conditions suivantes sont remplies :

1 . le dossier administratif a été retourné en Mairie, de préférence avant le 30 Juin 2024

Pièces obligatoires :
☐ la fiche administrative et sanitaire, à compléter, dater et signer
☐ le règlement intérieur, en 2 exemplaires, <i>à dater et signer</i>
une attestation de responsabilité civile et périscolaire*, à fournir
une photocopie des vaccins à jour, <i>à fournir</i>
<u>Pièces optionnelles</u> :
le PAI et copie de l'ordonnance du médecin, pour les enfants nécessitant un traitement médica spécifique ou présentant des allergies
☐ le dossier financier**, à retourner rempli et signé, si le paiement par prélèvement est souhaité.

2 . le solde des factures de périscolaire de l'année écoulée est à 0 (aucune facture restant impayée), conformément à l'article 7 du règlement intérieur (solde consultable sur le Portail BL.Citoyens - Espace Famille).

Un **contrôle du solde** des factures sera effectué par le personnel d'accueil en Mairie, lors de toute réception d'un dossier administratif périscolaire. En cas de factures demeurant impayées, le dossier d'inscription sera refusé, à moins qu'il ne soit accompagné du règlement correspondant au reste à payer.

## Accès aux inscriptions depuis le Portail BL.Citoyens - Espace Famille :

Les **inscriptions aux services périscolaires** (garderie et études) seront accessibles depuis l'Espace Famille à partir du **21 Août 2024**, sous condition que le dossier administratif périscolaire ait été **déposé** et <u>accepté</u> en Mairie de Anse.

L'accès au Portail BL.Citoyens - Espace Famille se fait depuis le site de la Commune de Anse, www.mairie-anse.fr :



Rubrique « Périscolaire », sur la page d'accueil

La notice d'utilisation de l'Espace Famille est téléchargeable depuis cette même page « Périscolaire ».

## A noter:

- <u>Pour les familles ayant déjà un accès à l'Espace Famille</u>: le compte BL.Citoyens (identifiant et mot de passe) reste inchangé, et est valable tant que des enfants fréquentent les établissements scolaires de la Commune (maternelle et/ou élémentaire).
- Pour les nouvelles familles : le Code Abonné Famille de chaque foyer sera envoyé par mail, en phase finale d'enregistrement du dossier par les services administratifs (envoi à partir du 16 Aout 2024)

## Pour tout renseignement complémentaire :

- consulter le site de la Commune de Anse, <u>www.mairie-anse.fr</u> tous les documents indispensables sont disponibles en téléchargement : Rubrique « **Périscolaire** », sur la page d'accueil
- contacter la Mairie de Anse, aux horaires d'ouverture : 04 74 67 03 84 ou contact@mairie-anse.fr

<sup>\*</sup> Attestation à fournir de préférence lors du dépôt du dossier administratif, mais différé possible jusqu'au 10 Septembre 2024

<sup>\*\*</sup> Si le prélèvement est déjà en place, le dossier financier n'est pas nécessaire